

La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine (LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTÈRE, COTES-DU-NORD, M. AYENNE)



TELEPHONES : Nantes 120.71 Rennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION : Nantes : 10, Rue de Bel-Air Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL : Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

COMPTES CHEQUES-POSTAUX Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-37, Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-73.

Le Syndicalisme dans la tempête

Aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, aux Indes et dans d'autres pays, il existe des territoires nommés « réserves » et destinés à permettre aux animaux sauvages de vivre à l'état naturel et à préserver leur race ou leur espèce de l'extinction.

D'aucuns ne voudraient-ils pas faire recueillir les dirigeants de syndicats dans de telles réserves ? Peut-être préféreraient-ils, toutefois, les cages solides d'un jardin zoologique pour apprivoiser ces bêtes sauvages ?

Nous n'en sommes pourtant pas encore là, et n'avons nullement l'intention de saluer, en victimes qui vont mourir, les Césars qui nous condamnent.

Au contraire, nous voulons vivre, travailler et lutter !

Les attaques dirigées dans tant de pays contre le mouvement syndical ne nous surprennent guère. Elles sont inquiétantes, il faut le reconnaître.

Mais la vogue subite du syndicalisme, dans les premières années après la guerre, n'était-elle pas, elle aussi inquiétante ?

Avant la guerre, l'accroissement des effectifs syndicaux était très lent dans presque tous les pays. Il fallait gagner chaque membre individuellement.

Mais les besoins de la guerre, qui obligeaient les gouvernements à faire appel aux masses ouvrières, à leur inspirer confiance, eurent pour conséquence de renforcer, dans des proportions inouïes jusqu'alors, l'influence des organisations ouvrières.

Si, avant la guerre, l'entrée au syndicat était un acte de courage, un sacrifice qui n'est pas dépourvu d'idéalisme, il en est autrement après la guerre.

Le syndicat est alors à la mode et le grand flux commence.

Hier encore l'organisation d'une élite, il devient maintenant l'organisation des masses.

Comme un jeune homme qui pousse trop vite, l'organisme s'affaiblit et dans plusieurs pays le syndicalisme, ne sachant pas se redresser à temps, n'est pas assez fort pour résister aux secousses de cette époque d'après-guerre où les crises économiques et politiques se succèdent, et où le désespoir, enfant de la misère, tourmente les masses.

On voit ainsi un syndicalisme

affaibli par des causes diverses et, d'autre part nous assistons, en Europe surtout, à une vague antimarkxiste qui est bien suspecte.

Nous autres, syndicalistes chrétiens, qui nous sommes dressés en adversaires du socialisme lorsqu'il était puissant et prétendait au monopole, nous avons le droit de dire que l'anti-markxisme d'aujourd'hui, qui coïncide avec la faiblesse du syndicalisme naturel, en temps de crise économique nous semble issu, en grande partie, de sentiment hostile à la classe ouvrière.

Il met en danger l'existence du mouvement syndical libre. Sous la menace, les socialistes de divers pays manifestent une tendance inquiétante à collaborer avec les communistes. Les événements de France, la satisfaction témoignée par Dimitroff quant à l'attitude de Largo Caballero, chef des syndicats socialistes espagnols, — pour ne pas parler de l'Amérique latine — révèlent comment le socialisme, par manque de principes éternels, oscille entre le bon sens des chefs réformistes et la démagogie des extrémistes communistes.

Le danger que ce socialisme à doctrine flottante présente pour le mouvement syndical du monde est égal, sinon surpassé, par un autre danger, le fascisme, forgé avec le marteau de la dictature sur l'enclume de la misère : l'unité artificielle de la nation, unité consistant dans une façade corporative et syndicale recelant tout au plus une administration publique. Plus que jamais, nous autres, syndicalistes chrétiens, sommes convaincus que le syndicalisme ne réussira que sur la base de principes éternels, principes que le Christ a enseignés au monde.

Nous autres, syndicalistes chrétiens, qui voulons l'émancipation des travailleurs, et qu'ils atteignent un niveau de vie digne d'eux nous pensons que ce but ne pourra être atteint que si les ouvriers y contribuent de leurs propres forces, par les organisations qu'ils se sont forgées comme instruments de cette émancipation.

Nous autres, syndicalistes chrétiens, qui voulons restaurer cette société sur la base corporative, sommes convaincus que la société corporative ne saura être réalisée que sur l'organisation libre.

L'Internationale syndicale chrétienne

A PROPOS DU DÉFICIT des CHEMINS de FER

Faux Remèdes

La crise économique, en s'étendant à toutes les manifestations d'activité et en se prolongeant des années durant, a eu des effets désastreux sur l'industrie des transports, notamment sur les transports par chemins de fer.

Quelques chiffres montreront de quelle importance a été la régression du trafic sur les Grands Réseaux : de 1928 à 1934, le nombre de voyageurs transportés est tombé de 760 à 623 millions, le nombre de tonnes passant dans la même période de 342 à 209 millions.

Les recettes totales, qui atteignaient encore 15.800 millions en 1930, n'étaient plus que de 11 milliards en 1934.

L'exercice 1935 s'avère encore plus mauvais que les deux précédents : fin octobre, les recettes présenteraient moins de 950 millions par rapport à la période correspondante de 1934.

On peut dire sans aucune exagération que l'industrie ferroviaire est dans le marasme, et on n'aperçoit pas jusqu'ici d'indice certain de reprise.

Qu'ont donc fait les Réseaux, qu'a fait le Gouvernement pour remédier à cette situation ? Dans la série des mesures qui ont été prises, deux surtout devaient, dans l'esprit des dirigeants, contribuer principalement au redressement ; nous voulons parler des diminutions des dépenses de personnel et de la coordination des transports, telle du moins qu'elle a été conçue et appliquée.

Partant de cette constatation que les charges de personnel constituaient le plus gros chapitre des dépenses, les Réseaux ont cherché à les restreindre par des réductions massives de la rémunération individuelle de leurs agents et par une diminution non moins importante des effectifs. Au total, ces dépenses ont été allégées de 1 milliard 500 millions de 1930 à 1934 ; le bilan de 1935 accroîtra encore con-

sidérablement ce chiffre.

Observons tout de suite que le déficit annuel du fonds commun a presque triplé dans la même période, ce qui prouve surabondamment que le vrai remède n'était pas là. Toute atteinte à la capacité d'achat des masses ne peut, en effet, qu'aggraver la sous-consommation et ralentir les transactions. Nous voudrions bien aussi être sûrs que les compressions n'ont en aucune manière diminué la sécurité. Ce qui est certain en tout cas, c'est que cet ensemble de mesures a gravement et légitimement mécontenté le personnel et qu'il n'est pas de bonne politique pour une entreprise, quelle qu'elle soit, d'affaiblir l'esprit de collaboration des travailleurs qu'elle occupe et de les dresser maladroitement contre les dirigeants incapables.

A-t-on mieux réussi du côté de la coordination des transports ? Nous ne constatons pas que le principe même d'une coordination ne soit excellent. Aussi bien dans l'intérêt général des finances publiques que pour le bien de tous les transporteurs intéressés, il convenait de mettre un terme logique à une concurrence désordonnée et ruineuse.

(Suite en 4^e page).

Pour protéger la jeunesse salariée

Le Programme de la J.O.C. sur la formation professionnelle

La J. O. C. vient d'éditer un numéro spécial sur la formation professionnelle.

Nous ne pouvons rester indifférents aux magnifiques efforts des jocistes. Connaissant à fond les besoins de notre classe ouvrière, et en particulier les aspirations des jeunes, ils tracent un programme concret et pratique, que nous ne pouvons qu'approuver.

La J. O. C., corps représentatif de la jeunesse ouvrière, trouvera, auprès des syndicats chrétiens, l'appui moral et l'aide matérielle qui lui permettront de faire aboutir triomphalement ses revendications.

constituera son seul capital pour vivre.

De plus, l'orientation professionnelle peut éviter la précoce détérioration physique qui pour un grand nombre de jeunes travailleurs est la rançon d'un manque d'examen médical avant le choix d'un métier.

C'est pourquoi nous demandons :

- le développement des offices d'orientation professionnelle.
- que tous les écoliers subissent un premier examen par ces offices avant d'entrer au travail, ou avant le préapprentissage scolaire.

res, et qu'il soit donné durant les heures de travail.

— que des contrats puissent garantir l'avenir professionnel des apprentis.

LA SAUVEGARDE DE LA SANTE DES JEUNES TRAVAILLEURS

La crise a pour effet de donner aux jeunes qui sont en pleine formation physique des conditions de travail très préjudiciables à leur santé : travail pénible pour leur âge, heures supplémentaires, travail de nuit, système de travail poussant excessivement à la production, etc... La formation professionnelle qui se donne par des



Préparation au travail : les écoliers pré-jocistes visitent une imprimerie

La J. O. C. demande...

LA PROLONGATION DE LA SCOLARITE

A cause de la crise, le travail est refusé à des milliers de jeunes quittant l'école ; d'autres, en très grand nombre, entrent au travail sans aucune garantie d'avenir professionnel.

De plus, à 13 ans, le gosse raisonnable, réfléchi, commence à s'ouvrir à la vie, c'est donc l'âge où il a le plus besoin d'être guidé.

C'est pourquoi nous demandons :

- La prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans.
- Des programmes scolaires pour les jeunes de 13 à 16 ans, favorisant le préapprentissage et la préparation à la vie du travail.
- Une aide aux familles de cette catégorie de jeunes, au moyen de bourses et d'allocations.

L'ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE

Les jeunes, par insouciance, ou poussés par la crise, changent souvent de métier, sans se rendre compte de toutes les misères que peut amener l'instabilité au travail : avenir professionnel compromis, chômage, salaires dérisoires, etc... Cela provient en grande partie du peu d'intérêt que l'on porte à son métier, par suite d'un apprentissage trop souvent laissé à l'abandon.

Si l'on veut une jeunesse attachée à son travail et ayant une conscience professionnelle, il faut que des efforts méthodiques soient faits pour lui donner une formation professionnelle.

C'est pourquoi nous demandons :

- l'organisation dans chaque profession d'un apprentissage technique, méthodique, surveillé et sanctionné.
- que cet apprentissage soit organisé sous le contrôle des organisations patronales et ouvrières.

— que cette orientation professionnelle se fasse en tenant compte des desirs de la famille, et avec la collaboration des organisations familiales, scolaires et professionnelles.

L'ORGANISATION DE LA SANTE

Les jeunes, par insouciance, ou poussés par la crise, changent souvent de métier, sans se rendre compte de toutes les misères que peut amener l'instabilité au travail : avenir professionnel compromis, chômage, salaires dérisoires, etc... Cela provient en grande partie du peu d'intérêt que l'on porte à son métier, par suite d'un apprentissage trop souvent laissé à l'abandon.

Si l'on veut une jeunesse attachée à son travail et ayant une conscience professionnelle, il faut que des efforts méthodiques soient faits pour lui donner une formation professionnelle.

C'est pourquoi nous demandons :

- l'organisation dans chaque profession d'un apprentissage technique, méthodique, surveillé et sanctionné.
- que cet apprentissage soit organisé sous le contrôle des organisations patronales et ouvrières.

Dans la chaussure...

Défendons-nous

Il y a un mois, nous attirions l'attention sur la nécessité, pour tous ceux qui vivent de la fabrication et du commerce de la chaussure, de s'unir et de faire campagne pour défendre cette intéressante corporation contre l'envahissement des firmes géantes — notamment la firme Bata — lesquelles, outre les conditions de travail désastreuses qu'elles imposent aux ouvriers provoquant à la fois l'avilissement des salaires et des prix.

Les organisations ouvrières, ainsi que les patrons du commerce et de l'industrie de la chaussure et les groupements de voyageurs et de représentants, ont pensé ces jours derniers avoir un commencement de satisfaction. En effet, alors que dans différentes localités les protestations ouvrières s'élevaient contre le « gigantisme » et ses néfastes effets, une loi était votée à la Chambre des Députés, à la date du 28 février, pour réglementer l'extension de la fabrication et de la vente de la chaussure.

En voici les principales dispositions :

Article Premier. — A partir de la promulgation de la présente loi et pendant une durée de deux ans, il ne pourra être ouvert de nouvelles usines fabriques ou ateliers de chaussures ou parties de chaussures, ni agrandi ou déplacé d'installations existantes sans autorisation préalable du ministre du Commerce et de l'Industrie.

Il ne pourra être effectué, sans la même autorisation, aucune transformation dans les usines, fabriques ou ateliers actuellement existants, qui aurait pour effet d'en augmenter la production.

Toutefois, pourront être continués les travaux de transformation en cours le 19 février 1936 dans les usines existantes.

Art. 2. — A partir de la même date et pendant la même durée, il ne pourra être ouvert de nouveaux magasins de vente ou organismes de vente ou de distribution de chaussures au détail sans autorisation du ministre du commerce et de l'industrie.

Toutefois, les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables au déplacement, dans la même localité, d'un magasin déjà existant, si le fonds de commerce appartient depuis trois ans au même propriétaire et sous le même nom, ni à l'ouverture de magasins dont la création aurait fait l'objet de contrats ayant date certaine avant le 19 février 1936 ou pour lesquels des travaux seraient déjà en cours à cette date.

Avons-nous lieu d'être satisfaits de ce texte ? Nous ne le croyons pas. Il nous semble en effet qu'il sera facile de tourner la loi directement ou à l'aide de complaisances.

Les usines Bata et Pilot, en construction ou en projet, trouveront bien le moyen de fonctionner, sinon de se multiplier encore. Et les multiples magasins Bata, que l'on voit apparaître dans toutes nos localités — les dernières viennent de se monter à Angers, Cholet, Châteaubriant ! — vont-elles disparaître comme par enchantement, par la seule vertu de la

promulgation de la loi ?... Et la loi n'est pas encore passée au Sénat, où il ne fait guère de doute que nos « gigants » trouveront bien le moyen de la faire atténuer à leur gré.

Et les ouvriers ? Les artisans ? Les voyageurs — les employés ? Rien pour eux dans ce texte. Rien, par exemple, concernant les bas salaires et les mauvaises conditions de travail, rien contre les heures supplémentaires inutilement imposées, rien contre une meilleure réglementation du travail à domicile, rien pour provoquer la conclusion de conventions collectives obligatoirement étendues aux réfractaires, rien...

(Suite en 4^e page).

Sténo-Gazette

— A la date du 10 février, il y avait 100.000 « cosettes » en grève à New-York. Aujourd'hui, ce sont des milliers de « listers ».

— Notre syndicat des marins-pêcheurs de Saint-Malo vient de gagner le procès qu'il avait intenté au trois-mâts « Commandant-Louis-Richard », et obtient ainsi une rectification de salaires de plus de 120.000 francs. Voilà à qui sert le syndicat.

— En Tchécoslovaquie, les syndicats chrétiens comptent actuellement 40.430 membres, soit une augmentation de 56 % sur leurs effectifs de 1930, et cela malgré la lutte ouverte des social-démocrates et des socialistes nationaux.

— Récemment, M. Frossard, Ministre du Travail, a reçu les secrétaires des trois Fédérations de la Métallurgie, MM. Chevalme (C. G. T.), Croizat (C. G. T. U.), et Pérès (C. F. T. C.), venus, avec une délégation, demander que le personnel des Chantiers du Sud-Ouest (plusieurs milliers d'ouvriers), ne soit pas réduit au chômage par suite de la fermeture envisagée de ces établissements.

— Le même jour, Jean Pérès était également reçu, avec une délégation unitaire, par M. Chauvilles, Ministre des Travaux Publics, au sujet d'une menace de baisse de salaires concernant le personnel de la Compagnie Générale de Constructions et d'Entretien du Matériel des Chemins de Fer de Saint-Pierre des Corps.

— En Espagne, 1.059 syndicats chrétiens, groupant plus de 275.000 adhérents, viennent de constituer une Confédération Nationale des Travailleurs Chrétiens, la « Confédération Española de Sindicatos Obreros ».

— M. Edouard Herriot, député-maire de Lyon, et Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., ont inauguré ensemble, le 29 février, le nouveau local des syndicats chrétiens lyonnais, qui occupe un étage de l'ancienne Bourse du Travail, et qui leur a été octroyé par la municipalité.

— Une peu banale escroquerie au chômage a été découverte à Draney : de nombreux arabes, recrutés pour faire le coup de poing dans les réunions publiques, étaient, en compensation, inscrits comme chômeurs à la mairie. Naturellement, de bons esprits ont profité de cette occasion pour duper une fois de plus sur tous les chômeurs en général.

— Dimanche dernier s'est tenu à Paris, le Congrès de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés (C. F. T. C.), la plus forte Fédération d'Employés du Travail, et qui leur a été octroyé par la municipalité.

— Une peu banale escroquerie au chômage a été découverte à Draney : de nombreux arabes, recrutés pour faire le coup de poing dans les réunions publiques, étaient, en compensation, inscrits comme chômeurs à la mairie. Naturellement, de bons esprits ont profité de cette occasion pour duper une fois de plus sur tous les chômeurs en général.

— Dimanche dernier s'est tenu à Paris, le Congrès de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés (C. F. T. C.), la plus forte Fédération d'Employés du Travail, et qui leur a été octroyé par la municipalité.

Une victoire du Syndicalisme chrétien

LES ELECTIONS DES CAISSES de MALADES EN ALSACE

Les élections aux divers organismes d'assurances sociales sont jours, en Alsace, une occasion de succès pour les Syndicats Chrétiens. Le scrutin qui vient de se dérouler en vue du renouvellement des délégués patronaux et ouvriers aux Comités des Caisses de malades a été cette année, un véritable triomphe pour la C. F. T. C.

Rappelons que ce sont là les seules élections professionnelles qui, en France, se déroulent avec le système de la représentation proportionnelle. Jusqu'à présent, trois listes étaient en présence : celle des Syndicats indépendants (C. F. T. C.) et celles des organisations de la C. G. T. et de la C. G. T. U. ; cette année, les candidats syndicalistes chrétiens n'avaient en face d'eux qu'une seule liste « unifiée », ce qui accentue encore la portée de leur succès.

(Suite en 4^e page).

Le Congrès de l'Union Etat à Nantes

Le Congrès annuel des Syndicats Professionnels des Cheminots de France (réseau Etat), se tiendra à Nantes, le dimanche 29 mars, au siège de l'Union des Syndicats Nantais, 10, rue de Bel-Air.

Le programme de la journée comportera :

- 1° A 8 h. 30 précises : une première réunion de travail consacrée à l'examen de la gestion du Bureau Etat et de la situation morale des syndicats ;
- 2° A 11 h. 30 : une réunion des représentants des sections techniques locales, au cours de laquelle il sera procédé à la désignation des secrétaires des sections techniques de réseau pour la période comprise entre le Congrès de 1936 et celui de 1937 et à l'établissement du programme de travail des sections techniques locales pour la même période ;
- 3° à 12 h. 30, un banquet familial sous la présidence d'un délégué du Bureau Fédéral. A ce banquet sont conviés tout spécialement, outre les familles des Congressistes, les camarades des Syndicats nantais qui seraient accueillis avec joie entourés,

EST-CE QUE...
Tous nos Syndicats,
Tous nos Conseillers
sont abonnés à
« Syndicalisme » ?
Sinon, qu'attendent-ils ?



Prix sacrifiés !... Et salaires sacrifiés !... Et vies sacrifiées !...

leurs enfants ;

- 4° A 15 heures : une seconde réunion de travail consacrée à la discussion du rapport de M. Moge sur l'Unité syndicale et à l'audition de différentes communications relatives aux questions professionnelles d'actualité ;
- 5° A 17 heures : la discussion des résolutions et de l'Ordre du Jour de clôture.

Nul doute que cette importante manifestation corporative n'attire à Nantes de nombreux cheminots.

Marcellin ARMAND

a été élu Président de la Commission Exécutive Permanente des Conseils de Prud'hommes de France

Notre camarade Marcellin Armand, Secrétaire Général de notre Syndicat des Employés de Paris, a été élu le 10 février, Président de la Commission Exécutive Permanente des Conseils de Prud'hommes de France et des Colonies.

N'est-ce pas un nouveau point marqué encore par le syndicalisme chrétien ?

Nos bien vives félicitations à notre camarade.

BELLE JARDINIERE

PARIS

La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région :

NANTES

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.73
Chèques Postaux : 88.20

Les "MESSAGES" de la Région de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Marie-Thérèse Jouanneau, fille de notre camarade Président du Syndicat des Cheminots de Thouars.

Pierre, fils de notre camarade Rivaud, secrétaire de l'Interprofessionnelle de Niort.

Pierre, fils de notre camarade Pierre Gougeon, secrétaire de l'Union Locale saumuroise.

André, quatrième enfant de notre camarade André Carré, du Syndicat des Vins Mousseux de Saint-Hilaire-Saint-Florant.

Jean-Mathieu, fils de notre camarade Jean-Baptiste Armao, du Syndicat du Bâtiment de Nantes.

Yves, dixième enfant de notre camarade Charles Blanchet, du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes.

Danielle, quatrième enfant de notre camarade Roger Alexandre, du Centre National des Voyageurs et Représentants (groupe de Nantes).

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Mlle Marguerite Levrot, ancienne Présidente des Hermines et Membre du Conseil du Syndicat des Employées de Nantes, avec M. Vivien.

Mlle Joséphe Girard, du même syndicat, avec M. Joseph Bossier.

Mlle Marie Polo, avec M. Pierre Pézeron, membres de nos syndicats d'Employés de Saint-Nazaire (22 février).

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Linée, épouse de notre camarade fondateur et ancien président du syndicat des Cheminots de Niort.

M. Josset, père de notre camarade du syndicat des Cheminots de Nantes P. O.

Mme Gotreau, mère de Mlle Berthe Gotreau, membre du Syndicat des Employées et du Conseil d'Administration de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de Nantes.

Victorien Daudin, notre camarade du syndicat des Ardoisiers de Trélazé.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Notre Congrès Régional des Sables-d'Olonne

Nous rappelons que notre Congrès régional annuel se tiendra, cette année, aux Sables-d'Olonne, les samedi 23 et dimanche 24 mai prochain.

Retenons-en dès maintenant la date et préparons-nous à y aller nombreux.

Des questions fort importantes y seront traitées, et nous aurons la bonne fortune de le voir présidé par des personnalités de choix.

Les Vignes à Complant (Suite)

DESTRUCTION PARTIELLE ET PROGRESSIVE DE LA PROPRIÉTÉ DU COMPLANTEUR

Le Conflit (suite). — L'acte de notoriété des juges de Nantes était accompagné de 15 baux. Nous n'avons retrouvé ni ces baux ni l'original du Mémoire d'Hervé signé des acquéreurs de biens nationaux en l'an V (1). Nous avons seulement les pièces justificatives accompagnant le rapport de Boulay-Paty : quatre baux et un jugement du Tribunal de Nantes. Les amputations subies par le bail du Petit-Boireau autorisent, à bon droit, tous les doutes.

Prise de vigne à devoir de quart, au Petit-Boireau, paroisse du Loroux-Bottreau (29 septembre 1679). — Yolande de Goulaine et Bouhier, Bécot.

L'acte en pièces justificatives garanti authentique par les notaires Guerry et Challat et

Employés

A Nantes Assemblée générale

La prochaine Assemblée générale du Syndicat aura lieu dimanche prochain 15 mars, à 9 h. 30, salle Léon-XIII, rue de Bel-Air, 10.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de décembre. — 2. Compte-rendu financier. — 3. Rapport moral du Congrès Fédéral du 8 mars, à Paris, par Pierre Douaud, membre du Conseil Syndical. Vœux émis à ce Congrès. Echange de vues sur le rapport précité. — 4. Défense et amélioration de la situation locale des Employés. — 5. Révision des statuts. — 6. Questions diverses.

Camarades,

Faites un effort pour venir à cette réunion ; nous avons besoin de nous sentir nombreux, très nombreux, pour réaliser la tâche que le Conseil Syndical s'est assignée et qui vous a été exposée à l'Assemblée générale de décembre.

Que pas un syndiqué ne manque d'y assister, sauf le seul cas de force majeure.

A St-Nazaire Réunion générale du 20 Février

La séance est ouverte à 20 h. 30, par le camarade Bodard, président.

En une courte allocution, il expose le but de la réunion :

« Il faut tirer des enseignements de cette grève, nous dit-il, afin que, si

Reunion trimestrielle du Conseil de l'Union Regionale

La prochaine réunion trimestrielle du Conseil de l'Union Régionale, aura lieu le dimanche 22 mars, au Siège Social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Compte-rendu de la dernière réunion. — 2° Rapport d'activité de l'U. R. depuis la réunion de décembre. — 3° Comité National de janvier. — 4° Congrès régional : programme définitif. — 5° La Voix des Travailleurs « bi-mensuelle ». — 6° La défense des chômeurs. — 7° Tombola U.R. — 8° Echange de vues sur le plan de la C.F.T.C. — 9° Les accords professionnels par Lucien Denis, des employés de Nantes. — 10° Admission de nouveaux Syndicats. — 11° Communications sur les « transports routiers » et « la défense de la chaussure ». — 12° Questions diverses.

Prière de répondre en temps indiqué à la circulaire du 24 février, et d'assister nombreux et nombreux à cette réunion.

A la Montagne REUNION GENERALE

Notre réunion générale du 14 février, nous avons eu la satisfaction de constater la présence de tous nos syndiqués de Bouaye. Il en manquait cependant encore quelques-uns de La Montagne et de quelques communes environnantes. Espérons que la prochaine fois nous aurons le plaisir de les voir ; il en est parmi eux que nous ne connaissons pas beaucoup.

Lecture fut donnée de la lettre que nous avons adressée il y a quelques jours aux patrons pour leur présenter certaines revendications, notamment concernant la paye. Cette lettre fut approuvée à l'unanimité.

D'autres questions furent ensuite discutées, en particulier l'affiliation à la Caisse de Chômage de Nantes, et un vœu fut émis en faveur de l'amélioration des Allocations Familiales.

Puis, la séance prit fin après quelques autres échanges de vue concernant des points d'ordre intérieur.

NOS RELATIONS AVEC NOS VOISINS

Nous avons adressé, au début de janvier, la lettre ci-dessous, au Syndicat confédéré du Bâtiment de La Montagne :

Camarade,

Malgré ce que vous avez pu croire concernant la formation de notre Syndicat et l'attitude que vous avez cru devoir adopter en conséquence à notre égard, nous tenons à vous confirmer que nous avons toujours eu l'intention de constituer un cartel avec votre Syndicat pour la défense de nos intérêts professionnels locaux.

Aussi, avant d'entreprendre quelque chose dans ce sens, nous tenons à vous faire, malgré tout, cette proposition, que, si vous n'aviez pas été amenés à nous méconnaître, nous aurions fait aussitôt notre fondation :

« Veuillez donc nous faire savoir si vous êtes disposés, pour certaines revendications professionnelles à déterminer en commun accord, à accepter notre proposition d'un cartel intersyndical entre nos deux organisations. »

Vous nous obligeriez en nous répondant avant le 15 janvier. Passé cette

Services publics et concédés

Cheminots de Nantes-P. O.

ASSEMBLEE GENERALE

Le groupe du Syndicat professionnel des Cheminots de Nantes-P.O. a tenu son assemblée générale le 13 février. Un bon nombre de camarades avait répondu à l'appel du groupe,

Bâtiment

Le Bureau du groupe a fait le maximum d'efforts, et les militants n'ont ménagé ni leur temps ni leurs peines. Tous les assistants l'ont compris, en approuvant à l'unanimité le rapport moral, de même que le rapport financier, qui montre que, malgré les charges très lourdes qui lui incombent, la situation du groupe est satisfaisante, grâce au dévouement et à la bonne gestion du trésorier.

On discute ensuite la grave question de la transformation du Syndicat de réseau en Union de réseau et, par voie de conséquence, celle du groupe en syndicat. Le Secrétaire signale tous les avantages que nous aurons à tirer de cette nouvelle organisation. Le pouvoir demandé par le Bureau syndical est signé par tous les assistants.

La sortie annuelle qui, pour des motifs indépendants de notre volonté, n'a pas eu lieu l'année dernière, sera reprise cette année ; le Président propose de la faire coïncider avec le Congrès de l'U. R. qui aura lieu le 24 mai, aux Sables d'Olonne. Ce serait une excellente occasion de faire participer le plus grand nombre possible de camarades et leur famille à cette importante manifestation syndicale. Le principe en est adopté, sous réserve d'étude.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du Conseil du Groupe. Le président Herffray et le trésorier Payraud ont fait savoir que leur état de santé ou celui de leur famille ne leur laisse pas toute la liberté d'action indispensable à leurs fonctions syndicales ; l'assemblée, en leur regrettant leur décision, se rend à leurs raisons, et les camarades Douaud, ancien président du Groupe de Saint-Nazaire, et Sans, ancien secrétaire du groupe de Bourges, acceptent de les remplacer ; le Conseil du Groupe est donc constitué comme suit :

Président : Douaud ; Secrétaire : Bâtard ; Secrétaire adjoint : Menier ; Trésorier : Sans ; Actionnariat : Payraud ; Membres : Herffray, Chaigneau, Carier ; Retraités : Olliec ; Recepteurs : Exploitation G.V., Quemel ; P.V., Bâtard ; Voie. Boulenger ; Dépt. Herffray ; Entretien, Yannic ; Commission de contrôle : L'Ethy, Bouloard, Kerriou.

Le nouveau président Douaud remercie les camarades de la marque

A Nantes

Plusieurs réunions de Conseil ont déjà eu lieu, en prévision du renouvellement du bordereau de salaires. Une lettre a également été adressée à la Bourse du Travail.

Nous en reparlerons dans notre numéro du 25.

Services publics et concédés

parmi lesquels nous avons été heureux de voir une dame et plusieurs retraits qui entendent rester fidèles à leur groupe, et soutenir son action. Mais, malgré tout, regrettons encore une fois que trop de camarades se refusent à faire l'effort, si minime pourtant, d'assister aux réunions.

La lecture du rapport moral a montré toute l'activité du groupe pendant cette année 1935, qui restera, pour les Cheminots, une année funeste, marquée d'une pierre noire. Que ce soit dans la lutte contre les décrets-lois ou contre les projets de coordination du rail et de la route,

A Nantes Assemblée générale

Malgré de nombreuses difficultés, les métallos nantais vont de l'avant. Leur dernier Congrès a prouvé ce qu'ils étaient capables de faire.

Le travail de propagande, dans cette corporation, est énorme, mais qu'importe ? Nos camarades feront tout leur devoir !

Pour préciser leur action et étudier le renouvellement du bordereau de salaires, le Conseil invite tous les membres du Syndicat à assister à l'ASSEMBLEE GENERALE qui aura lieu le DIMANCHE 15 MARS, à 9 h. 30, 10, rue de Bel-Air.

Nous sommes sûrs que tous répondront à cette convocation, prouvant ainsi qu'ils se préoccupent et de leurs intérêts et de l'intérêt de tous les métallogistes.

Tous, le 15, à l'Assemblée générale. C. M.

A Nantes

Le Bureau du groupe a fait le maximum d'efforts, et les militants n'ont ménagé ni leur temps ni leurs peines. Tous les assistants l'ont compris, en approuvant à l'unanimité le rapport moral, de même que le rapport financier, qui montre que, malgré les charges très lourdes qui lui incombent, la situation du groupe est satisfaisante, grâce au dévouement et à la bonne gestion du trésorier.

On discute ensuite la grave question de la transformation du Syndicat de réseau en Union de réseau et, par voie de conséquence, celle du groupe en syndicat. Le Secrétaire signale tous les avantages que nous aurons à tirer de cette nouvelle organisation. Le pouvoir demandé par le Bureau syndical est signé par tous les assistants.

La sortie annuelle qui, pour des motifs indépendants de notre volonté, n'a pas eu lieu l'année dernière, sera reprise cette année ; le Président propose de la faire coïncider avec le Congrès de l'U. R. qui aura lieu le 24 mai, aux Sables d'Olonne. Ce serait une excellente occasion de faire participer le plus grand nombre possible de camarades et leur famille à cette importante manifestation syndicale. Le principe en est adopté, sous réserve d'étude.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du Conseil du Groupe. Le président Herffray et le trésorier Payraud ont fait savoir que leur état de santé ou celui de leur famille ne leur laisse pas toute la liberté d'action indispensable à leurs fonctions syndicales ; l'assemblée, en leur regrettant leur décision, se rend à leurs raisons, et les camarades Douaud, ancien président du Groupe de Saint-Nazaire, et Sans, ancien secrétaire du groupe de Bourges, acceptent de les remplacer ; le Conseil du Groupe est donc constitué comme suit :

Président : Douaud ; Secrétaire : Bâtard ; Secrétaire adjoint : Menier ; Trésorier : Sans ; Actionnariat : Payraud ; Membres : Herffray, Chaigneau, Carier ; Retraités : Olliec ; Recepteurs : Exploitation G.V., Quemel ; P.V., Bâtard ; Voie. Boulenger ; Dépt. Herffray ; Entretien, Yannic ; Commission de contrôle : L'Ethy, Bouloard, Kerriou.

Le nouveau président Douaud remercie les camarades de la marque

Services publics et concédés

parmi lesquels nous avons été heureux de voir une dame et plusieurs retraits qui entendent rester fidèles à leur groupe, et soutenir son action. Mais, malgré tout, regrettons encore une fois que trop de camarades se refusent à faire l'effort, si minime pourtant, d'assister aux réunions.

La lecture du rapport moral a montré toute l'activité du groupe pendant cette année 1935, qui restera, pour les Cheminots, une année funeste, marquée d'une pierre noire. Que ce soit dans la lutte contre les décrets-lois ou contre les projets de coordination du rail et de la route,

Métallurgie

A Nantes Assemblée générale

Malgré de nombreuses difficultés, les métallos nantais vont de l'avant. Leur dernier Congrès a prouvé ce qu'ils étaient capables de faire.

Le travail de propagande, dans cette corporation, est énorme, mais qu'importe ? Nos camarades feront tout leur devoir !

Pour préciser leur action et étudier le renouvellement du bordereau de salaires, le Conseil invite tous les membres du Syndicat à assister à l'ASSEMBLEE GENERALE qui aura lieu le DIMANCHE 15 MARS, à 9 h. 30, 10, rue de Bel-Air.

Nous sommes sûrs que tous répondront à cette convocation, prouvant ainsi qu'ils se préoccupent et de leurs intérêts et de l'intérêt de tous les métallogistes.

Tous, le 15, à l'Assemblée générale. C. M.

A St-Nazaire

Après le conflit de Penhoët

REMERCIEMENTS

Les camarades grévistes appartenant au Syndicat Chrétien de Saint-Nazaire remercient bien fraternellement tous les Syndicats de notre Union Régionale qui leur ont généreusement envoyé des secours financiers.

Les Métallos Nazairiens.

Envoyez du 15 au 18, dernier délai, votre copie pour notre numéro du 25 mars.

A Nantes

Le Bureau du groupe a fait le maximum d'efforts, et les militants n'ont ménagé ni leur temps ni leurs peines. Tous les assistants l'ont compris, en approuvant à l'unanimité le rapport moral, de même que le rapport financier, qui montre que, malgré les charges très lourdes qui lui incombent, la situation du groupe est satisfaisante, grâce au dévouement et à la bonne gestion du trésorier.

On discute ensuite la grave question de la transformation du Syndicat de réseau en Union de réseau et, par voie de conséquence, celle du groupe en syndicat. Le Secrétaire signale tous les avantages que nous aurons à tirer de cette nouvelle organisation. Le pouvoir demandé par le Bureau syndical est signé par tous les assistants.

La sortie annuelle qui, pour des motifs indépendants de notre volonté, n'a pas eu lieu l'année dernière, sera reprise cette année ; le Président propose de la faire coïncider avec le Congrès de l'U. R. qui aura lieu le 24 mai, aux Sables d'Olonne. Ce serait une excellente occasion de faire participer le plus grand nombre possible de camarades et leur famille à cette importante manifestation syndicale. Le principe en est adopté, sous réserve d'étude.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du Conseil du Groupe. Le président Herffray et le trésorier Payraud ont fait savoir que leur état de santé ou celui de leur famille ne leur laisse pas toute la liberté d'action indispensable à leurs fonctions syndicales ; l'assemblée, en leur regrettant leur décision, se rend à leurs raisons, et les camarades Douaud, ancien président du Groupe de Saint-Nazaire, et Sans, ancien secrétaire du groupe de Bourges, acceptent de les remplacer ; le Conseil du Groupe est donc constitué comme suit :

Président : Douaud ; Secrétaire : Bâtard ; Secrétaire adjoint : Menier ; Trésorier : Sans ; Actionnariat : Payraud ; Membres : Herffray, Chaigneau, Carier ; Retraités : Olliec ; Recepteurs : Exploitation G.V., Quemel ; P.V., Bâtard ; Voie. Boulenger ; Dépt. Herffray ; Entretien, Yannic ; Commission de contrôle : L'Ethy, Bouloard, Kerriou.

Le nouveau président Douaud remercie les camarades de la marque

A Nantes

Le Bureau du groupe a fait le maximum d'efforts, et les militants n'ont ménagé ni leur temps ni leurs peines. Tous les assistants l'ont compris, en approuvant à l'unanimité le rapport moral, de même que le rapport financier, qui montre que, malgré les charges très lourdes qui lui incombent, la situation du groupe est satisfaisante, grâce au dévouement et à la bonne gestion du trésorier.

On discute ensuite la grave question de la transformation du Syndicat de réseau en Union de réseau et, par voie de conséquence, celle du groupe en syndicat. Le Secrétaire signale tous les avantages que nous aurons à tirer de cette nouvelle organisation. Le pouvoir demandé par le Bureau syndical est signé par tous les assistants.

La sortie annuelle qui, pour des motifs indépendants de notre volonté, n'a pas eu lieu l'année dernière, sera reprise cette année ; le Président propose de la faire coïncider avec le Congrès de l'U. R. qui aura lieu le 24 mai, aux Sables d'Olonne. Ce serait une excellente occasion de faire participer le plus grand nombre possible de camarades et leur famille à cette importante manifestation syndicale. Le principe en est adopté, sous réserve d'étude.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du Conseil du Groupe. Le président Herffray et le trésorier Payraud ont fait savoir que leur état de santé ou celui de leur famille ne leur laisse pas toute la liberté d'action indispensable à leurs fonctions syndicales ; l'assemblée, en leur regrettant leur décision, se rend à leurs raisons, et les camarades Douaud, ancien président du Groupe de Saint-Nazaire, et Sans, ancien secrétaire du groupe de Bourges, acceptent de les remplacer ; le Conseil du Groupe est donc constitué comme suit :

Président : Douaud ; Secrétaire : Bâtard ; Secrétaire adjoint : Menier ; Trésorier : Sans ; Actionnariat : Payraud ; Membres : Herffray, Chaigneau, Carier ; Retraités : Olliec ; Recepteurs : Exploitation G.V., Quemel ; P.V., Bâtard ; Voie. Boulenger ; Dépt. Herffray ; Entretien, Yannic ; Commission de contrôle : L'Ethy, Bouloard, Kerriou.

Le nouveau président Douaud remercie les camarades de la marque

Services publics et concédés

parmi lesquels nous avons été heureux de voir une dame et plusieurs retraits qui entendent rester fidèles à leur groupe, et soutenir son action. Mais, malgré tout, regrettons encore une fois que trop de camarades se refusent à faire l'effort, si minime pourtant, d'assister aux réunions.

La lecture du rapport moral a montré toute l'activité du groupe pendant cette année 1935, qui restera, pour les Cheminots, une année funeste, marquée d'une pierre noire. Que ce soit dans la lutte contre les décrets-lois ou contre les projets de coordination du rail et de la route,

Services publics et concédés

parmi lesquels nous avons été heureux de voir une dame et plusieurs retraits qui entendent rester fidèles à leur groupe, et soutenir son action. Mais, malgré tout, regrettons encore une fois que trop de camarades se refusent à faire l'effort, si minime pourtant, d'assister aux réunions.

La lecture du rapport moral a montré toute l'activité du groupe pendant cette année 1935, qui restera, pour les Cheminots, une année funeste, marquée d'une pierre noire. Que ce soit dans la lutte contre les décrets-lois ou contre les projets de coordination du rail et de la route,



Angle Place Royale et rue d'Orléans, 17 NANTES

Spécialités :- Ordonnances Homéopathie :- Herboristerie

PARFUMERIE OPTIQUE MEDICALE

CEINTURES - CORSETS BANDAGES HERNIAIRES PÉDIURE

Expédition franco à partir de 50 francs d'achats PRIX LES PLUS BAS

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHATELAINNE

Télé. 123.28
NANTES
R. C. 553

Télé. 123.28
R. C. 553
ST-NAZAIRE

COMPAGNIE FRANCAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

Syndicats Féminins

Les Salaires et le coût de la vie à Nantes

Le cercle d'études du 1^{er} mars avait mis à son programme cette question « vitale ».

Il importe, en premier lieu, de ne pas perdre de vue que le « juste salaire », tel que le définit l'encyclopédie, doit apporter au travailleur les moyens d'une vie saine et honnête pour lui-même et pour sa famille, et, de plus, la possibilité d'une petite épargne.

Or, les taux des salaires tendent partout actuellement à baisser, conséquence du chômage. Comment empêcher un travailleur d'accepter un salaire inférieur, qui n'est souvent pas même le salaire vital, pour sortir de sa situation matérielle et morale déprimante de chômage ?

La C.F.T.C., dans son plan de réorganisation économique, propose, comme remède à cette situation, l'établissement de « minima » de salaires, par région et par profession.

Cette réglementation, très utile, demande une grande souplesse d'adaptation : une réglementation trop rigide pourrait provoquer une uniformité favorable aux non-valeters. Mais, il importe de lutter contre le coût de la vie n'est cependant pas moins élevé, dans l'ensemble, qu'ailleurs. Il est utile de remarquer, en effet, qu'actuellement le coût de la vie est peut-être moins élevé dans les très grandes villes que dans les petites, par suite de l'importance et de la variété des approvisionnements. Par contre, dans les grandes agglomérations, les dépenses de transport sont une charge lourde et diminuent notablement le salaire disponible.

Pour établir ce rapport entre les salaires moyens pratiqués dans notre région et le coût de la vie, rien n'est plus démonstratif que l'établissement d'un budget. Prenons celui d'une ouvrière ou d'une employée, vivant seule, sans charges de famille, dont nous supposons le salaire mensuel de 600 francs.

Dépenses mensuelles :

Loyer et impôts	80 fr.
Combustible, chauffage, éclairage	40 fr.
Nourriture : 10 francs par jour x 30	300 fr.
Vêtements et chaussures	90 fr.
Blanchissage	20 fr.
Entretien et ustensiles	20 fr.
Transports professionnels	50 fr.
Total	600 fr.

On remarquera que dans ce relevé il n'est tenu compte ni de la retenue des Assurances Sociales, ni des dépenses de cotisations, œuvres, distractions, ni de l'imprévu (maladie, part restant à la charge de l'assurée, etc.). Et n'oublions pas qu'il est rare qu'une jeune fille qui travaille n'ait pas quelque personne à sa charge.

D'autre part, elles sont nombreuses celles qui, employées, même qualifiées, vendeuses dont la gilette subit le contre-coup de la révéte, ouvrières qui souffrent d'un chômage saisonnier de plus en plus prolongé, n'atteignant pas ce minimum de 600 francs.

Alors, comment peuvent-elles s'en tirer ?

des Commissions Départementales de Bordeaux, auquel elle avait assisté en septembre dernier.

Puis, Mlle Turc nous présenta les modifications sur la loi des Assurances Sociales, portant :

- 1^o sur l'immatriculation à partir d'un salaire de 15.000 fr.;
- 2^o les cotisations s'élevant à 7 % ; patron : 3,50 ; employé : 3,50 ;
- 3^o sur les prestations qui seront au prorata des versements, mais dont le taux fera l'objet d'un règlement intérieur des Caisse ;
- 4^o sur les remboursements pharmaceutiques : 80 % jusqu'à 25 fr. ; sauf pour les produits à grande réclamation. Après 25 francs, le remboursement sera de 60 %.

En terminant, nous avons fait un appel pressant aux syndiquées présentes, pour qu'elles fassent de la propagande, afin que ces journées si intéressantes soient suivies par un plus grand nombre.

La Galette des Rois

A l'issue de cette Journée, eut lieu la fête annuelle de la Galette des Rois. Réunion pleine de gaieté et d'entrain. Les Reines emportèrent chacune un petit souvenir, et rendez-vous fut donné, aux beaux jours, à notre Maison de Repos : « Le Bon accueil », à Denée.

Réunions Professionnelles

Comme nous l'avions décidé dans notre précédente réunion de Conseil, nous avons eu deux réunions professionnelles en février : Employées de Bureau et Employées de Banque.

Diverses questions furent traitées, entr'autres : celles du salaire, de l'organisation du travail, du recrutement.

A Poitiers

Le Carnaval chez les Abeilles

Dimanche 23 février, Abeilles et Muguettes se trouvent réunies pour fêter Carnaval.

En attendant les retardataires on cause, on s'amuse ; mais l'aiguille tourne, il est trois heures, il faut penser aux choses sérieuses d'abord. C'est alors que Mme Levron donne le compte-rendu de notre activité syndicale au cours de l'année passée, ainsi que celui de nos séances récréatives, auxquelles — il est honteux de le dire — peu de syndiquées sont venues applaudir leurs compagnes si dévouées ; espérons que, la prochaine fois, elles voudront faire un petit effort. Notre trésorière nous fait connaître ensuite le montant de sa caisse. Bien maigres sont nos ressources, aussi nous demandons aux retardataires de venir au plus tôt payer leurs cotisations.

Voici quatre heures : quelques-unes de nos jeunes Abeilles servent le thé et offrent des tourteaux à leurs aînées et aux benjamines ; mais il faut se presser, car Mlle Ursault, la dévouée Présidente du Syndicat des Ouvrières, a promis une surprise. Nous la voyons arriver avec une malle remplie de coiffures de toutes sortes. Chacune fait son choix. Mlle Ursault organise un jeu, et nous procédons au tirage de la tombola.

Six heures ! il faut déjà se quitter ; mais nous nous retrouverons bientôt pour les promenades.

Pour le bon moment passé en famille, nous remercions Mme Levron et Mlle Ursault, aimables organisatrices de cette réunion, ainsi que Mme Simonnet qui, connaissant le petit défaut des Abeilles, avait apporté une mallette de gourmandises. A toutes trois merci.

H. C.

A Angers

Journée trimestrielle d'études

Elle eut lieu en janvier. La matinée fut employée par le résumé de l'activité syndicale du trimestre, dans les différents syndicats.

Mlle Patazin fit un appel au sujet des inscriptions prud'homales, pour que nous travaillions dès maintenant les listes des travailleuses, par quartier, afin que chacune puisse y collaborer.

L'après-midi, Mlle Patazin nous donna le compte rendu du Congrès

ET LA SOUSCRIPTION POUR « La Voix des Travailleurs » ?

Le Conseil syndical y pense-t-il ? Les militants ont-ils fait un effort ? Aux réunions, pense-t-on à faire circuler le chapeau ?

A St-Nazaire

Cercle d'Etudes

Le prochain cercle d'études aura lieu le dimanche 15 mars, à 13 h. 30 précises, au siège social, 20, rue du Maine.

Nous vous invitons toutes à y assister. Cette année, nous étudions l'Encyclopédie *Quadragesimé anno*. Nous avons toutes besoin de mieux connaître les enseignements de l'Eglise sur la question sociale pour nous instruire de nos devoirs journaliers vis-à-vis de la société et de nos devoirs de travail.

La dernière fois, nous étions peu nombreuses, plusieurs sans doute n'avaient pu assister à une convocation. Soyez assez aimables de noter que, désormais, vous serez invitées par *La Voix des Travailleurs* et qu'il ne sera plus adressé de convocation personnelle.

Un petit effort de mémoire, un peu de bonne volonté de la part de chacune, une petite annotation sur votre calendrier de poche, et nous nous retrouverons très nombreuses tous les mois.

Chatellerault

Séance récréative

Le 16 février avait lieu notre séance récréative, depuis longtemps annoncée.

A 15 heures, les spectateurs se pressaient déjà salle Jeanne-d'Arc, et à 15 h. 30, le rideau se levait pour laisser paraître un groupe charmant de jeunes syndiquées, qui entonnaient aussitôt « La Marche des Travailleurs Chrétiens ».

Ce chant fut chaleureusement applaudi, et immédiatement après, commença le premier acte de notre pièce « Les Termite », les 4 actes se succédèrent sous les applaudissements du public qui apprécia beaucoup le choix de notre pièce de par la si grande leçon qu'elle contenait, et je sais bien que des yeux qui se mouillaient d'indignation et de pitié devant tout le mal causé par des langues indiscrettes et trompeuses.

Une désoyante comédie, intitulée « Un ménage au pétrole », clôtura cette séance.

Même programme pour la soirée avec un public cependant plus restreint.

Les entr'actes étaient occupés par de petits monologues et chansons qui mettaient en une bonne note de gaieté, et en même temps de familiarité, au cours de ces représentations.

Nous avons remarqué, parmi la nombreuse assistance, quelques personnalités qui nous ont particulièrement honorées et notamment celle de nombreux membres des clergés paroissiaux, ainsi que celle de M. le Président de la C. F. P. (section de Chatellerault) qui, malgré ses multiples occupations professionnelles et familiales a tenu à venir nous prouver une fois de plus toute sa sympathie et celle du groupement qu'il représente.

Mais hélas ! nous aurons à déplorer l'absence de notre Président d'Union Locale, retenu à la maison par une fâcheuse grippe, mais nous ne l'avons pas oublié — la présence de sa famille le rappelait à notre souvenir — et nous sommes certaines que lui-même, était avec nous tous par la pensée qu'il laissait voguer jusqu'à nous au détriment de sa lecture (des revues syndicales pourtant, certainement !).

Et ce jour-là, nos actrices, après le succès remporté l'an passé, en connurent un nouveau et ce succès leur a montré combien est toujours récompensé l'effort généralement accompli. Qu'elles soient très sincèrement remerciées, ainsi que celle qui, depuis déjà des mois, consacrait tout son temps à ménager la réussite de cette journée.

N'oublions pas non plus ceux qui, dans l'ombre des coulisses et derrière le lourd rideau, nous préparèrent et enjolivaient le terrain d'exécution.

Merci à tous et à toutes, Chères actrices, après ces 2 derniers succès, ne vous arrêtez pas ; chaque année nous aurons besoin de refaire leurs forces. A l'an prochain, nouveau rendez-vous !

Ça et Là

Visitez à Nantes l'Exposition Régionale du Travail

Voici une manifestation bien ouvrière qui va, sans nul doute, aider à remettre le travail manuel à sa vraie place, et donner à ceux qui peut-être — mais est-ce leur faute, avec les méthodes dites modernes ? — l'auraient perdu, le goût de « la belle ouvrage ».

Déjà le Comité a reçu plus de 500 envois de la Loire-Inférieure et des départements voisins. Les Syndicats Nantais y sont représentés par plusieurs de leurs membres exposant de magnifiques travaux. Entre autres, nos cours professionnels féminins ont une quarantaine d'exposants. Ces travaux, exécutés aux cours du soir, permettront d'apprécier toute l'importance de l'enseignement donné à nos cours Astier, tant au point de vue de la profession qu'à celui de l'Enseignement ménager.

L'Exposition sera ouverte au public le dimanche 15 mars et les jours suivants, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures. Prix d'entrée : 1 franc. Elle se terminera le dimanche 29 mars par la distribution des récompenses aux lauréats des Concours.

Nul doute que tous nos syndiqués voudront aller voir cette exposition, rendant ainsi hommage aux travailleurs manuels.

Les Sables-d'Olonne

Réunion Générale

C'est le dimanche 15 mars, à 8 h. 30, salle Jeanne-d'Arc, qu'aura lieu l'Assemblée générale annuelle au cours de laquelle seront donnés les comptes-rendus moraux et financiers de chaque syndicat, et de l'Union locale.

Est-il nécessaire de rappeler l'importance d'une telle réunion ? Est-il besoin d'insister sur que tous les membres des syndicats chrétiens s'abstient d'absentéisme à cette séance ? Non sans doute, et il est à croire que chaque syndiqué vraiment digne de ce nom, et qui donc s'intéresse à son syndicat, aura à cœur d'être présent. Cependant, comme il est à craindre que, par négligence, quelques membres oublient de venir à cette réunion, nous demandons que ceux qui ne seraient pas libres ce jour-là, nous préviennent au plus tard le samedi 14, soit par lettre, soit en venant à la permanence de 6 heures à 7 heures.

N'oublions pas la date : dimanche 15 mars, salle Jeanne-d'Arc, 8 h. 30 précises, pour que tout le monde soit libre à 10 heures.

LE BUREAU.

Syndicat des Ouvriers et Employés de St-Hilaire-St-Florent

Remerciements

Nous remercions bien vivement tous les camarades qui ont répondu à notre appel en s'abonnant à la *Voix des Travailleurs*, qui devenait une lourde charge pour votre Syndicat. Cela prouve une fois de plus que vous avez compris qu'il faut que la classe ouvrière soit, elle aussi, représentée et entendue.

Lisez donc bien votre journal et passez-le ensuite à vos amis.

Merci. LE BUREAU.

Amis Syndiqués,
Votre journal est une lourde charge pour votre Syndicat. Payer-le vous-mêmes.

Syndicat du personnel Horticole d'Angers

Réunion mensuelle du 4 Février

Le président demande d'abord aux lecteurs des revues et journaux de veiller à ne pas les déformer.

La parole est ensuite donnée à M. Berthaud, professeur de culture, grainière à l'École d'Horticulture, qui nous parle des plantes grasses non cactées. Causerie très intéressante où M. Berthaud nous décrit ces plantes en les classant par famille. Le conférencier nous en montre quelques-unes, qu'il a apportées pour mieux nous faire connaître les genres, et nous montre aussi toute une série de gravures.

R. Haurillon nous dit ensuite quelques mots sur l'apprentissage et le contrat d'apprentissage. Actuellement certains prétendent que l'apprentissage est inutile. Tel n'est pas notre avis, car nous faisons une différence entre le manœuvre, fut-il spécialisé, et le véritable ouvrier qui, à la pratique, joint de technique.

Il faut attendre la loi du 18 janvier 1929, pour que les dispositions légales, qui réglementent l'apprentissage dans les professions industrielles et commerciales, soient applicables à l'apprentissage agricole.

Pour l'apprentissage, le contrat devrait être obligatoire. Les parents ou le tuteur de l'apprenti peuvent l'exiger.

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ? L'engagement de la part du patron d'enseigner à l'apprenti son métier, et l'engagement de la part de l'apprenti d'accepter la formation juste et équitable que lui donne le patron.

Le contrat doit être fait en trois exemplaires, un pour le patron un pour l'apprenti ou son représentant un pour la Chambre d'Agriculture, après avoir reçu le visa du maire de la localité.

Le contrat doit revêtir une certaine forme prescrite par la loi, avec la mention de la durée de l'apprentissage et des obligations des deux parties.

Les premiers mois de l'apprentissage sont considérés comme période d'essai.

Le Conseil départemental peut aller jusqu'à supprimer l'emploi d'apprenti chez un patron reconnu inapte à la formation et à l'éducation d'un apprenti.

Le contrat d'apprentissage est une chose trop négligée. Il est pourtant intéressant, ne serait-ce que pour les avantages qu'il procure : allocations aux orphelins, allocations aux enfants des familles nombreuses ; ces allocations sont données jusqu'à la fin de l'apprentissage (18 ans).

Nous remercions R. Haurillon de son clair exposé sur l'apprentissage. Nos remerciements vont également à M. Berthaud, pour l'intéressante conférence qu'il nous a donnée.

Le Secrétaire,
A. NOIREAUX.

Conférence mensuelle intersyndicale

Nous invitons tous les membres de nos syndicats masculins et féminins à assister nombreux à la Réunion Inter-Syndicale, qui aura lieu, 10, rue Vollier, le Jeudi 19

Sujet traité : Suite de l'étude sur la morale dans les affaires ; Les institutions qui peuvent l'assurer.

A LA POUDRERIE DE PRÉCIGNÉ

Sur la demande d'ouvriers appartenant à une Poudrerie de Précigné, il a été fait une réunion dans ce pays, en vue de la fondation d'un Syndicat. M. Bougis et Mlle Patazin ont eu une entrevue avec la Direction et les conversations se poursuivirent.

Un savon complet !
Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

SAVON POUDDRE CROIX D'OR
A L'OXYGÈNE

Trélazé

LES RETRAITES MINIÈRES

La Chambre a voté la réduction de la limite d'âge à 50 ans

La Fédération des Syndicats professionnels de mineurs se préoccupe, depuis longtemps, des réformes à apporter au régime des retraites servies par la Caisse Autonome des Ouvriers Mineurs. C'est ainsi que le Secrétaire Général de cette Fédération, M. Meck, député du Bas-Rhin, a déposé une proposition qui, au début de la législature, fut reprise en Juin 1932.

La proposition, inspirée par la Fédération des Mineurs Chrétiens, avait pour but la majoration du taux de la retraite, la réduction de la limite d'âge et notamment des améliorations à apporter au régime des rentes d'invalidité de la Caisse Autonome.

Par des améliorations successives, le taux de la retraite de la Caisse Autonome fut porté à 5.500 francs avec 30 années de services. Les organisations d'ouvriers mineurs continuèrent leurs efforts pour obtenir d'autres réformes et notamment celle de la réduction de la limite d'âge.

La Chambre des Députés, dans sa séance du 10 février, vient d'adopter un projet de loi déposé par M. Frossard, qui prévoit que pour les ouvriers mineurs ayant à leur actif 30 années de travail dans les mines, dont 20 années au fond des mines françaises, et qui ne s'engagent à n'occuper aucun emploi, la retraite de la Caisse Autonome pourra être liquidée à l'âge de 54 ans en 1936, et cet âge est réduit à respectivement 53, 52 et 51 ans, à partir de 1937, 1938 et 1939.

Le financement de la nouvelle réforme est garanti par une majoration de la taxe sur les charbons.

Rappelons qu'au mois de juillet dernier, M. Nouvelle, Député Socialiste, mandaté par la Fédération du Sous-Sol de la C. G. T., avait, pour la première fois, à la Commission des Mines de la Chambre, fait un rapport proposant de réduire à 50 ans la limite d'âge en faveur des ouvriers du sous-sol. A cette occasion, notre camarade Meck fit observer que la distinction à faire entre les ouvriers du jour et du fond présente une innovation dans la législation française, et notre secrétaire général fit donc des réserves expresses au sujet de la proposition faite par M. Nouvelle. Quelques mois plus tard, à l'occasion d'une audience de la Fédération des Syndicats Professionnels des Mineurs, M. Frossard, Ministre du Travail, nous déclara vouloir présenter, à la rentrée du Parlement, le projet de loi qui, effectivement, au mois de Novembre dernier, fut déposé sur le Bureau de la Chambre des Députés.

Ce projet de loi, rapporté favorablement par M. Thivrier, aurait dû être voté dans la séance du 31 décembre, mais parce que plusieurs amendements avaient été demandés par le Groupe Communiste de la Chambre, M. Frossard, Ministre du Travail, renonça à faire discuter son projet. C'est seulement après le retrait des amendements communistes que M. Frossard demanda l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre de son projet et, sans aucune discussion, dans la séance du 10 février dernier, ce projet fut adopté.

Selon les déclarations faites par M. le Ministre du Travail aux représentants de la Fédération des Syndicats Professionnels des Mineurs, il est à espérer que le Sénat adoptera bientôt le texte voté par

la Chambre. Le Comité des Houillères qui, au commencement, s'était opposé à la nouvelle réforme semble, s'y être rallié.

Nous acceptons évidemment volontiers la réforme qui nous serait apportée par le vote par le Sénat du projet de loi adopté par la Chambre.

Ce projet nous donne satisfaction partielle. Nous regrettons que la distinction entre les ouvriers du jour et les ouvriers du fond ait été introduite dans la législation, de la Caisse Autonome. D'autre part, nous ne cessons pas de dire qu'à côté des réformes à apporter au régime de l'assurance-vieillesse, il y a des modifications importantes à apporter au régime des rentes d'invalidité et des rentes de veuves servies par la Caisse Autonome.

La Fédération des Syndicats professionnels des mineurs continuera donc son action pour obtenir satisfaction pour l'ensemble de son programme de réformes relatives au fonctionnement de la Caisse Autonome des retraites des ouvriers mineurs.

Le Conseil Fédéral.

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regraterie POITIERS

Savez-vous que...

...avant 1841, il y avait des ouvriers de 7 ans et même de 6 ans, travaillant debout de 16 heures à 17 heures par jour ?

...dès 1838, l'Archevêque de Rouen protestait contre l'exploitation des enfants dans les manufactures ?

...La première loi (22 mars 1841) fixait à 8 ans l'âge d'admission au travail et fut votée grâce aux éloquentes interventions d'un catholique, Montalembert ?

...en 1869, Mgr Ketteler, évêque de Mayence, déclarait que « le travail de la fabrique était un assassinat à petit feu du corps et de l'âme de l'enfant » ?

...dès 1884, Mgr Freppel, Albert de Mun et d'autres parlementaires catholiques menèrent campagne et déposèrent différents projets de loi, en 1885, en 1888, en 1891, pour fixer à 13 ans l'âge d'admission au travail ? En dépit de leurs efforts, la loi du 2 novembre 1892 fixa cet âge à 12 ans.

...en 1891, dans l'Encyclopédie *Rerum Novarum*, Léon XIII déclarait que « l'enfant ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en lui les forces physiques, intellectuelles et morales » ?

...nous en sommes toujours à la loi de 1892 ?

...il y aura encore des... ignorants pour dire que les catholiques sont des « rétrogrades » ?

« Les Gerbes ». Janvier 1936.

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens

Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la

CAISSE FAMILIALE
de la Loire-Inférieure

COURS PIGIER
6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

COURS PRATIQUES DE COMMERCE
COMPTABILITÉ STENO-DACTYLO COMMERCE - LANGUES CORRESPONDANCE COMMERCIALE SECRETARIAT COUPE - COUTURE MODE, COIFFURE, etc...

PLACEMENT gratuit des ELEVES
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE
Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE

Suivez les COURS DE COIFFURE chez **BERTHE & MARIA**
COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130-82)

Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'École de Paris.

5 % d'escompte aux Syndiquées sur présentation de leur carte en règle

LA MAISON ROGHET
ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN - AU 32 DE LA MEME RUE -

LOCATION DE LITS MECANQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc...

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

GRAVURE
sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseurs d'Administrations Publiques
et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre -
Tampons, encre, etc... - Plaques en
émaill pour tous usages - Plaques
fondues pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués.

Voulez-vous
du BON BEURRE ?
Prenez du
BEURRE
CENTRIFUGE
de la
Laiterie de Fresnay

Entreprise Générale
de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures
en tous genres. Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

TRANSPORTS
DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNES D'EXPERIENCE

MACHINES A COUDRE
ET CYCLES STELLA
Luxueux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses
des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour
toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Succursales : ANGERS, ST-NAZAIRE

Cie d'Assurances
Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, rue Affre - NANTES
Assurances sur la Vie
Rentes viagères
H. Devorsine & L. Feildel
1, rue Affre - NANTES

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

Tous TRAVAUX
D'AMEUBLEMENT
ET DE BATIMENT
A. CERTAIN
Menuisier à NANTES
2, Rue Siméon-Foucault, 2

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4
NANTES
Téléphone : 130.53

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES
L. CHATELIER Père et Fils
L. CHATELIER, Fils
SUCCESEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués qui font construire
une habitation familiale.

A NANTES
La Grande Spécialité
de BONNETERIE
chez **FRED**
4, Rue du Calvaire

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. B. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise
aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRES

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE
DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{me} opérat. de Banque et de Bourse

Préparons, dès ce mois-ci
les prochaines Elections
Prud'homales

Les listes électorales prud'homales seront, à la mairie, à notre disposition du 1^{er} au 20 avril prochain. Cela nous rappelle un devoir de tout premier ordre : vérifier notre inscription, et y faire inscrire nos adhérents et sympathisants.
D'abord, pour conserver des sièges que nous avons chèrement acquis. Ne dormons pas sur nos lauriers. Une certaine négligence, doublée parfois d'une optimisme irréféchi, peut nous conduire à la catastrophe, nous l'avons vu. Nous avons vu aussi combien la lutte est parfois chaude pour maintenir nos positions. Croyons-nous que, vaincus, nos adversaires vont abandonner pour cela la partie ?
Et puis, pour conquérir. Quelles voix seulement nous ont manqué, aux dernières élections, pour augmenter le nombre de nos élus, en certains endroits. Avec un peu plus de discipline, non seulement le jour des élections, mais au moment de la préparation, et notamment pour l'inscription sur les listes électorales, nous aurions eu le succès. Il ne faut pas le laisser échapper une autre fois, aussi — nous dirions, si nous l'osions — stupéfaction.

Songons que notre entrée ou notre présence dans les conseils de prud'hommes nous ouvrent des quantités de portes officielles, que seuls, pratiquement, avaient le droit de franchir, les hôtes des Bourses du Travail. Songons que c'est jusqu'ici une des rares organisations où nous pouvons le mieux nous appliquer à pratiquer la collaboration qui nous est chère, malgré tout. Songons que nos succès de ce côté accroissent notre prestige et notre influence... et qu'il en est de même pour les autres, à notre détriment.
Pour être électeur, et pouvoir être inscrit cette année, il faut, pour les employés et ouvriers du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, hommes et femmes, être âgés de 25 ans révolus au plus tard le 20 avril 1936, et exercer depuis trois ans, apprentissage compris, une profession déterminée, dont un an dans le ressort du conseil.
Pour plus amples renseignements, allez au siège de votre syndicat, avant le 1^{er} avril. Et ici s'adresse aussi — et peut-être surtout — aux femmes.

Nos syndicats chrétiens, malgré des obstacles inouïs, sont allés, plus ou moins rapidement, de succès en succès. Nous nous devons, devant les efforts désespérés des autres organisations pour accaparer, au profit, sans doute, d'organisations politiques, le monopole de la défense des intérêts ouvriers, nous nous devons de repartir plus gaillardement encore, et de ne rien négliger pour l'honneur de notre mouvement, et le souvenir de ceux qui se sont sacrifiés pour lui.
Inscription ! Inscription !
LA VOIX QUI ESPERE
NE PAS CRIER DANS LE DÉSERT.

Dans la Chaussure
Défendons-nous !
(suite de la 1^{re} page)
Alors ?
Alors nous crions de nouveau : **ORGANISATION !**
Bat'a s'est introduit en France, parce que les fabricants n'étaient pas organisés. Les firmes géantes s'étendent parce que la masse des fabricants moyens et petits ne sont pas organisés. Les magasins Bat'a se multiplient parce que les concurrents ne sont pas organisés. Les ouvriers, les artisans, ne sont pas plus assez organisés. Les ouvriers de même. Comment, dans ces conditions, imposer en temps opportun notre volonté au législateur ?
La corporacion de la chaussure, comme tant d'autres, hélas, n'est pas organisée. Elle a songé trop tard à se défendre pour que sa défense soit efficace.
Est-ce à dire qu'il faut désespérer, et jeter le manche après la cognée ? Non, organisons-nous pour sauver ce qui reste à sauver. Lorsque nous aurons des Syndicats bien constitués, forts, documentés, des fabricants et de commerçants (ce qui les aidera à faire la police entre eux, notamment à mieux égaliser les charges sociales et à mieux appliquer, dans l'intérêt commun, les lois du travail) ; lorsque nous aurons aussi de pareils syndicats d'artisans, de voyageurs, d'employés, d'ouvriers ; lorsque tous ces syndicats s'entendront pour établir une charte commune, recherchant l'intérêt commun en respectant le maximum d'intérêts de chaque profession ; lorsque les ententes industrielles et des conventions collectives seront la règle et non l'exception ; alors la corporacion de la chaussure sera organisée.
Et alors seulement elle pourra vivre, et faire vivre honorablement tous ceux qui doivent en vivre.
Puisse tous les intéressés le comprendre !
A. BEILLEVAIRE.

A PROPOS du DÉFICIT des CHEMINS de FER
Faux Remèdes
(suite de la 1^{re} page)

On a donc « coordonné », non dans l'esprit du conseil national économique, qui faisait sa part à chaque activité, mais dans celui du décret du 19 Avril 1934, et c'est tout autre chose. Les inspirations de la coordination ont prétendu imposer au chemin de fer d'importantes concessions à la route pour le transport des voyageurs, en échange de quoi le trafic marchandises, le plus rémunérateur pour les Réseaux, devait rester presque entièrement au rail. Les routiers se sont empressés de signer les accords de coordination-voyageurs, qui leur offraient des avantages substantiels, puis ils se sont montrés intransigeants pour la coordination-marchandises, où ils avaient à fournir une contre-partie importante. En définitive, le chemin de fer a conclu dans cette affaire un marché de dupes.
Il n'était pourtant pas difficile de prévoir que la suppression d'une partie du trafic sur une ligne donnée peut réduire les frais d'exploitation (bien souvent dans la mesure même où elle diminue les recettes), mais n'entraîne aucune diminution des frais d'entretien. Un matériel important reste inemployé, sans qu'il soit possible de le céder à une entreprise similaire. Les charges fixes restent les mêmes, leur pourcentage par rapport aux recettes a plutôt tendance à s'accroître. Ainsi le résultat est plus clair de cette prétendue coordination est d'entraîner les Réseaux dans la voie de la surcapacitation en période de baisse de recettes, du suroutillage, en période de baisse de trafic. O logique humaine !
A-t-on davantage entendu les desiderata de l'usager au point de vue de la sécurité, de la régularité, de la rapidité et des tarifs ? Croit-on que les collectivités intéressées, notamment les Conseils généraux qui font presque partout les plus expresses réserves sur les plans qui leur sont soumis, acceptent par exemple de couvrir les charges supplémentaires d'entretien des routes ? Il y a eu déjà des votes hostiles, des protestations, des pétitions. La coordination est en passe de faire l'unanimité contre elle ! (1).

Il n'est donc pas excessif de prétendre que les méthodes de redressement exclusivement employées jusqu'ici n'ont pas été des plus heureuses. Malgré une diminution des dépenses de personnel de 840 millions en 1934, le déficit total de l'exercice n'a été réduit que de 79 millions par rapport à l'exercice précédent ; il y a par conséquent d'autres catégories de dépenses à examiner et à réduire. D'autre part, il n'apparaît pas que la coordination telle qu'elle a été entendue jusqu'ici soit susceptible d'accroître notablement les recettes (1).

Il y a donc d'autres remèdes.
Un simple coup d'oeil sur le bilan d'ensemble des Réseaux montre l'accroissement régulier de l'année en année des charges de capital qui atteignent 3 milliards et demi pour le dernier exercice : résultat de la politique d'emprunts et de suroutillage à laquelle nous faisons allusion plus haut. Ne serait-il pas possible de supprimer certains travaux inutiles, certains achats coûteux, ou d'en contrôler plus efficacement l'utilité ? Si vraiment ces programmes, qui atteignent des milliards chaque année, n'ont pour but que de fournir des commandes à l'industrie privée et du travail aux chômeurs, qu'on dise une fois pour toutes que LE CHEMIN DE FER EST UN SERVICE PUBLIC et qu'on mette à la charge de l'Etat toutes les dépenses autres que les frais normaux d'exploitation. Il est temps que cesse cette équivoque : si le chemin de fer doit prendre à son compte des dépenses d'intérêt général, il n'est plus une industrie privée et les Pouvoirs publics sont mal fondés à exiger qu'il boucle son budget par ses propres moyens, surtout quand le personnel est appelé presque seul à faire les frais de cette politique.
De même pour les impôts et prestations diverses fournies à l'Etat. Il est inique d'inscrire toutes ces charges au fonds commun des Réseaux. Elles représentent par leur volume la presque intégralité du déficit. Les supprimer ce serait donc supprimer aussi le déficit. Sans aller jusque-là, on peut ici encore placer les Pouvoirs publics devant ce dilemme : ou les chemins de fer sont une affaire privée, et vous n'avez pas le droit de leur imposer des charges excessives ; ou ils sont bien un service public, et il faut alors renoncer à équilibrer leur budget, si vous persistez à porter à leur compte des dépenses d'intérêt général sans rapport avec les nécessités d'une saine exploitation.

Quant à la coordination, nous disons qu'elle doit être conçue, elle aussi, en fonction du bien commun de la Nation et qu'elle doit se traduire, non par une lutte en vue de l'élimination réciproque des concurrents, mais par une véritable collaboration qui laisse à chacun sa part très large de possibilités et de développement (1).

C'est de ce côté qu'il faut chercher les vrais remèdes à la situation. L'expérience de la déflation est loin d'avoir donné tous les résultats que ses promoteurs en attendaient : compression de dépenses de personnel, contraction du trafic, n'ont pas réduit le déficit. Les Pouvoirs publics, saisis une nouvelle fois de notre programme d'économies, vont-ils se résoudre enfin aux mesures rationnelles que nous leur avons maintes fois proposées ?

Les vrais défenseurs du chemin de fer ne sont pas du côté où certains affectaient jusqu'ici de les trouver.
LES VRAIS DÉFENSEURS DU RAIL
VEULENT ENFIN ÊTRE ENTENDUS.
La Fédération
des Cheminots de France.
(1) Nous reviendrons d'ailleurs, dans un prochain article, sur cette question de la coordination.

Une victoire du
Syndicalisme chrétien
LES ELECTIONS DES
CAISSES DE MALADES
EN ALSACE
(suite de la 1^{re} page)
Ajoutons, d'ailleurs, que les Syndicats indépendants se sont efforcés, afin d'éviter des compétitions, de se mettre d'accord avec les autres tendances pour une équitable répartition. Cependant dans des centres importants, l'accord fut impossible. C'est ainsi qu'à Strasbourg-Ville, les syndicats chrétiens ont gagné quatre sièges, ce qui porte leur représentation à 21 mandats, totalisant 4.469 voix contre 7.379 à la coalition C. G. T. C. G. T. U. qui perd huit sièges et n'en conserve que 35. A Colmar, les syndicats chrétiens gagnent deux sièges, et les « unifiés » en perdent cinq. A Thionville, la C. F. T. C. gagne quatre sièges avec 766 voix contre 1298 à ses adversaires. A Metz-Ville, la liste des syndicats chrétiens groupe 1.445 voix et enlève 25 députés contre 1.686 voix au bloc cégétiste qui ne conserve que 28 députés au lieu de 40... A Metz-Campagne, les communistes et socialistes perdent la moitié de leur représentation, les organisations chrétiennes gagnant 21 sièges.

Ainsi, on peut constater, par ces résultats, que les progrès du syndicalisme chrétien, qui avaient été mis en relief par les récentes élections prud'homales, s'étendent également à l'Alsace et à la Lorraine qui n'avaient pas pris part à ces élections.

Après avoir si longtemps observé le plus complet silence à l'égard du Syndicalisme Chrétien, la presse, et plus particulièrement la presse dite « de gauche », découvre la C.F.T.C. A plusieurs reprises, ces dernières semaines, la « Vie Ouvrière », organe communiste, a publié des articles sur le Syndicalisme Chrétien. Voici qu'à son tour, la « République », organe de tendance radicale-socialiste, qui avait déjà donné, il y a quelque temps, une interview de Gaston Tessier, Secrétaire général de la C.F.T.C., présente à ses lecteurs, sur une page entière, la C.F.T.C., son plan et ses réalisations.
Mme Suzanne Saily-Lainé, qui dirige la page « Travail et loisirs » de la « République », a montré, en la circonstance, avec quel souci d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle elle juge les efforts déployés par les organisations syndicales chrétiennes.

La Presse
de « gauche »
et la C.F.T.C.
Après avoir si longtemps observé le plus complet silence à l'égard du Syndicalisme Chrétien, la presse, et plus particulièrement la presse dite « de gauche », découvre la C.F.T.C. A plusieurs reprises, ces dernières semaines, la « Vie Ouvrière », organe communiste, a publié des articles sur le Syndicalisme Chrétien. Voici qu'à son tour, la « République », organe de tendance radicale-socialiste, qui avait déjà donné, il y a quelque temps, une interview de Gaston Tessier, Secrétaire général de la C.F.T.C., présente à ses lecteurs, sur une page entière, la C.F.T.C., son plan et ses réalisations.
Mme Suzanne Saily-Lainé, qui dirige la page « Travail et loisirs » de la « République », a montré, en la circonstance, avec quel souci d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle elle juge les efforts déployés par les organisations syndicales chrétiennes.

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

RÉAU
UNE GARANTIE
D'ELEGANCE
ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MEROERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE

Une garantie. La Marque. Le premier des boulets anglais est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité ?
LE BOULET BARRÉ
EXTREMITES
FABRICATION BLANZY-QUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tél. 122-40

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS
pure laine,
Traversin, deux Oreillers
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer
à partir de... 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ORFÈVRE
OBJETS D'ART
Pour tous vos ACHATS et VENTES
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits

LIBRAIRIE
SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres
et Objets de Piété
PAPETERIE -- MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

MAÇONNERIE
BÉTON - ARMÉ
CARRELAGE-RAVALLEMENT
P. CHAUVIN
Chemin des Communs
Boulevard de Longchamp
NANTES

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER
parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que
exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépin
SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Pierre FERROCHAUD
Ouest : 3^{me} PAZANNE (L.-I.)
Celui qui fait une objection
s'admire toujours.
Ernest HELLO.
Le Gérant : FOULON Paul

ALLEZ A NANTES CHEZ DECRE DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS